

FORFAIT JOUR, 3 ans plus tard...

Prix d'interprétation : les employeurs
Prix de la mise en scène : les signataires



L'accord Forfait jour a été signé en février 2016 par les employeurs et deux organisations syndicales. L'enthousiasme des annonces en grande pompe est retombé... FO avait rejeté cet accord, synonyme de recul social, car les effets néfastes pour les cadres étaient prévisibles. Au final, la situation se dégrade et cela s'accroît d'autant plus avec la diminution des effectifs.

Alerte sur la charge de travail

L'accord forfait jour prévoit dans son article 4.2 : « il est de la responsabilité hiérarchique de veiller à ce que les définitions des objectifs et les moyens associés soient compatibles avec des conditions de travail de qualité et cohérentes avec les engagements du présent accord ».

Or, les représentants FO sont régulièrement alertés sur plusieurs points par les salariés au forfait jour :

- Leur charge de travail et les objectifs déterminés sont à la hausse et ne sont pas compatibles avec des conditions de travail de qualité
- De grandes difficultés à faire admettre la possibilité de travailler au-delà de 209 jours alors que l'accord le permet (jusqu'à 214 jours à leur seule initiative)
- Pressions sur la Prime Variable d'Autonomie dès que la stricte application est demandée
- Absence d'autonomie et de liberté dans l'organisation des activités et journées

La mesure phare des 2 NR, qui a constitué la motivation principale pour ceux qui ont opté pour ce dispositif, est cher payée au vu des dérives très inquiétantes auxquelles sont confrontés ces salariés.



Application ou interprétation de l'accord ?

La déloyauté des employeurs sur l'application de cet accord accentue tous ces effets néfastes. Car faire pression sur les agents pour ne pas appliquer un accord collectif est une attitude déloyale qui ne fait que renforcer le caractère antisocial de ce système. L'interprétation des accords a toujours été un sport national à EDF, et la non-application d'un accord le devient également.

Déloyauté et naïveté

Naïveté ou faux semblants ?

Côté signataires, des alertes sont effectuées sur la non-application de l'accord sans être suivies d'effets, et la situation ne fait que se dégrader.

FO n'a pas été naïve lors de la négociation, contrairement aux signataires. Ceux-là mêmes qui aujourd'hui s'offusquent de la situation qu'ils ont contribué à créer, mettant ainsi, les cadres en difficulté voir en souffrance.

Le respect de vos droits

L'accord Forfait Jour détermine le cadre **règlementaire** de ce système.

Si celui-ci n'est pas appliqué ou interprété en votre défaveur, contactez **vos élus FO afin qu'ils interviennent auprès de vos directions pour faire respecter vos droits.**

Les représentants FO accompagneront et soutiendront les cadres afin de faire respecter leur droit face à l'attitude irresponsable de la direction.